

## **CONCOURS « CONCOURS – CÉLÉBREZ L'AMOUR AVEC NOUS »**

### **RÈGLEMENT DE PARTICIPATION**

1. Le concours « **CONCOURS – CÉLÉBREZ L'AMOUR AVEC NOUS** » (ci-après le « Concours ») est organisé par Les Promenades Gatineau. Le concours débute mardi le 4 février 2025 et se termine le mercredi 14 février 2024 à 23 h 59 (HNE). Toute mention au présent règlement relative à l'heure fait référence à l'heure normale de l'est (HNE) et à l'heure avancée de l'est (HAE).

### **ADMISSIBILITÉ**

2. Le Concours s'adresse à toute personne résidant du Québec âgée de dix-huit (18) ans ou plus, à l'exception des employés, agents et/ou représentants des Promenades Gatineau, ainsi que ses détaillants, contractuels et partenaires – et/ou de l'une de ses divisions, ou des sociétés affiliées, agences de publicité et des intervenants reliés au Concours, ainsi que, respectivement, de toute personne avec lesquelles tel employé, agent et/ou représentant est domicilié ou tout membre de sa famille immédiate. Pour les fins du présent règlement de participation, « famille immédiate » s'entend des pères, mères, frères, sœurs, enfants, maris et femmes ou conjoint de fait d'un tel employé, agent et/ou représentant.

### **COMMENT PARTICIPER**

3. Inscription

Pour courir la chance de gagner le grand prix vous devez :

3.1 Vous rendre sur la page Facebook des Promenades Gatineau et répondre en commentaire dans la publication en lien avec le concours partagé pendant la durée du concours.

3.2 Une participation par personne pour toute la durée du concours.

3.3 Pour être déclaré gagnant du Concours, le participant aura simplement à accepter le prix et signer le formulaire de décharge prévu à cet effet (chacun de ceux-ci étant ci-après désigné collectivement ou individuellement le « Gagnant », sous réserve des autres conditions stipulées au présent règlement).

3.4 Un participant au Concours ne peut gagner qu'une seule fois et n'est soumis à aucune épreuve afin de prendre possession de son prix. Par contre, il ne doit pas avoir réclamé de prix aux Les Promenades Gatineau les 365 jours précédents.

3.5 Aucun achat requis.

### **PRIX**

4. Description des prix

Prix d'une valeur de 175\$ :

- Carte-cadeau de 75\$ de chez [La Vie en Rose](#)
- Carte-cadeau de 100 \$ de chez [Mesbobettes](#)

Le Prix ne peut être transféré, cédé ou échangé contre un autre prix ou une somme monétaire et peut inclure certaines restrictions.

5. Tout prix prévu aux présentes est individuellement ou collectivement désigné le « Prix ».

6. Les Promenades Gatineau se réserve le droit, à son entière discrétion, de remplacer le Prix (tel que décrit au paragraphe 4 ci-dessus) par un autre de valeur comparable s'il ne pouvait pas être attribué au Gagnant tel que décrit aux présentes pour toute raison que ce soit.

#### **TIRAGE**

7. Un tirage au sort parmi les participants aura lieu le 17 février 2025 à 12 h 00 aux Promenades Gatineau (situé au 1100 boul. Maloney Ouest, Gatineau, Québec J8T 6G3) afin d'attribuer le prix.

#### **CONDITIONS GÉNÉRALES**

8. Pour être déclaré Gagnant, le participant sélectionné pour le Prix devra respecter les conditions de participation et d'admissibilité prévues au présent règlement. Le gagnant accepte aussi de prendre part à une prise de photo officielle au lieu et moment déterminés par les organisateurs du concours et autorise la publication de leur nom ainsi que de leur photo libre de droit. À défaut de respecter l'une ou plusieurs de ces conditions, il sera automatiquement disqualifié et un autre tirage aura lieu afin de déterminer un nouveau gagnant.

9. Limite d'un seul Prix par personne et par adresse résidentielle.

10. Si applicable, Les Promenades Gatineau aviseront le Gagnant dans les 24 heures suivant tirage et **celui-ci aura six (7) jours pour réclamer son prix aux Promenades Gatineau. La personne gagnante devra être en mesure de venir sur les lieux du centre commercial pour récupérer son prix.** Dans l'éventualité où Les Promenades Gatineau n'arriveraient pas à contacter toute personne sélectionnée lors de l'un ou de plusieurs des tirages pour quelque raison que ce soit dans les quarante-huit (48) heures suivant le tirage, Les Promenades Gatineau procéderont à autant de nouveaux tirages nécessaires parmi les Bulletins de participation afin d'attribuer le Prix.

11. Afin de réclamer son Prix, le Gagnant devra remplir et signer un formulaire de déclaration et d'exonération de responsabilité (le « Formulaire ») qui lui sera transmis en personne et/ou par la poste et/ou par messagerie et/ou par télécopieur et/ou par courriel par Les Promenades Gatineau et le retourner dûment rempli et signé lors de la cueillette de son Prix. À défaut de recevoir le Formulaire signé dans ce délai, Les Promenades Gatineau se réserve le droit, à son entière discrétion, d'effectuer ou non un nouveau tirage afin d'attribuer le Prix. Dans l'éventualité où Les Promenades Gatineau décidaient de ne pas procéder à un nouveau tirage, le Prix ne sera tout simplement pas décerné.

12. Si applicable, Les Promenades Gatineau informeront le Gagnant en personne et/ou par courriel et/ou par la poste et/ou par téléphone des détails relatifs à la transmission du Prix.

13. Dans l'éventualité où le Prix pourrait comporter une garantie, le Gagnant reconnaît que la seule et unique garantie qui s'applique est celle du manufacturier et/ou du détaillant et/ou du fabricant du Prix, le cas échéant et Les Promenades Gatineau sont entièrement déchargées de toute responsabilité à cet égard.

14. Tout Bulletin de participation ou tentative d'inscription utilisant un moyen électronique, informatique ou autre contraire à l'esprit du Concours (ex : piratage informatique, envoi massif de courriels, etc.) sera automatiquement rejeté et pourrait être référé aux autorités judiciaires compétentes. Tout Bulletin de participation automatisé sera repéré et rejeté.

15. Les Promenades Gatineau n'encourra aucune responsabilité pour tout problème résultant d'un problème technique avec le Site Internet, mais sans se limiter à : une défaillance technique des réseaux ou lignes téléphoniques, des systèmes informatiques en ligne, des serveurs ou fournisseurs, équipement informatique, logiciels, ou tout autre problème résultant directement ou indirectement d'un virus, d'un ver informatique, d'un bogue ou d'un échec lors de l'envoi de courriels à Les Promenades Gatineau pour toute raison, incluant, mais sans se limiter à, un engorgement sur le réseau Internet ou dans un site Internet ou une combinaison des deux. Les Promenades Gatineau ne sauraient être tenus responsables de tout dommage qui pourrait toucher le matériel informatique des personnes participantes suite à leur inscription au Concours. Les Promenades Gatineau n'encourront aucune responsabilité quant à tout autre problème qui pourrait nuire à la bonne marche du Concours conformément aux règles établies aux présentes, incluant mais sans restreindre la généralité de ce qui précède, l'annulation ou le report des promotions en ondes dudit Concours.

17. Les Promenades Gatineau n'est pas responsable pour le non-compatibilité ou la défaillance du matériel informatique du participant qui pourrait l'empêcher de participer adéquatement au Concours.

18. Les Promenades Gatineau se réserve le droit de modifier ou d'annuler, sans préavis le Concours.

20. Les décisions des Promenades Gatineau sont finales et sans appel.

21. Le nom de tout Gagnant du Concours sera disponible 30 jours après la fin du concours, du lundi au vendredi, entre 9 h et 17 h, au bureau des Promenades Gatineau.

22. Le règlement du Concours est disponible, pour toute la durée du Concours, au kiosque d'information des Promenades Gatineau ainsi qu'au bureau administratif situé 1100, boul. Maloney Ouest, Gatineau, Québec, J8T 6G3.